

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

++++

**DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE NATIONALE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**

BILAN DES REALISATIONS 2010 -2019 DE L'AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER ET PERSPECTIVES

Janvier 2020

I. INTRODUCTION

L'Initiative Grande Muraille Verte est perçue au Niger comme une opportunité de mise en œuvre des Plans de Développement des Communes (PDC) avec une stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs du Développement Durable (ODD). Le plan d'action national de mise en œuvre élaboré et adopté de manière participative depuis Novembre 2011, met un accent particulier sur la synergie des interventions et la complémentarité des actions en vue d'une utilisation rationnelle des ressources financières qui sont de plus en plus rares. Le Plan d'action de la Grande Muraille verte au Niger prévoit le financement des activités identifiées par les collectivités locales en collaboration avec les services techniques. Sont particulièrement concernées, les Collectivités Territoriales ou les Communes ne disposant pas des financements extérieurs. L'objectif recherché étant le renforcement de la synergie entre les différents partenaires et la collaboration avec les projets et programmes en cours et à venir, dans le seul objectif d'éviter la concentration et la duplication des interventions sur un certain nombre de Communes au détriment des autres.

Les interventions retenues dans le plan d'action de la mise en œuvre de la GMV au Niger s'inscrivent dans divers domaines de la vie socioéconomiques des populations qui sont : Agriculture, Elevage, Foresterie, Faune et Pêche, Education, Santé et Nutrition, Energies renouvelables, Transport et Communication, etc. Les actions identifiées visent particulièrement le renforcement des capacités des productions agricoles, forestières, pastorales, halieutiques et fauniques pour augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrents de famines et d'insécurité alimentaire. De façon spécifique, ces actions englobent : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles ; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomique de base et la promotion des activités génératrices de revenus ; et enfin (v) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Le renforcement des productions agricoles est envisagé à travers l'amplification des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) et la mise en valeur des écosystèmes particuliers comme la plaine de l'Irhazer, la vallée de la Tarka, les Cuvettes Oasiennes du Manga, les Oasis du Kowar, les Koramas et les diverses vallées du Niger central, etc. Dans cette perspective, les actions phares retenues s'inscrivent dans l'amélioration des techniques culturales et la mobilisation des eaux de ruissellement et des eaux souterraines. Cette vision cadre parfaitement avec les objectifs du Programme du Développement Economique et Social (PDES) du Niger et par particulièrement l'Initiative 3N de S.E.M. Le Président de la République.

II. CONTEXTE NATIONAL

2.1. Présentation physique et biophysique du Niger

Le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km². Il est situé entre la longitude 0°16' et la longitude 16° Est, et la latitude 11°1' et 23°17' Nord. C'est un pays Sahélien caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux très anciens au Nord-ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au Sud. Le climat est de type tropical semi-aride, caractérisé par deux saisons : une saison sèche allant d'octobre à mai

et une saison pluvieuse allant de juin à septembre. Pendant la saison sèche, la température moyenne fluctue entre 18,1 et 33,1°C. La température journalière connaît ces dernières années des pics exceptionnels pendant les mois d'avril et mai, avec des records de 47°C sous l'ombre dans plusieurs endroits du pays. Pendant cette période, l'harmattan (vent chaud et sec) de vitesse modérée (5 à 10 m/s) soufflant du Nord-est ou d'Est vers l'Ouest, reste dominant sur l'ensemble du pays. Pendant la saison des pluies, la température moyenne varie entre 28,1 et 31,7°C. La mousson (vent humide), soufflant du Sud-ouest vers le Nord-est, reste dominante sur la majeure partie du pays avec une vitesse variant entre 2 et 8 m/s.

Quatre (4) zones agro-climatiques composent le Niger. Il s'agit de :

- la zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluies en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées ;
- la zone sahélo-saharienne qui représente 12% de la superficie du pays et reçoit 150 à 300 mm de pluie en moyenne par an. Elle est propice à l'élevage transhumant ;
- la zone sahélienne qui couvre 10 % du pays et reçoit 300 à 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agropastoralisme ;
- la zone sahélo soudanienne qui représente environ 1 % de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à la production agricole et animale.

Du point de vue pédologique, il faut noter que les sols cultivables au Niger sont 80 à 85% dunaires et 15 à 20% hydromorphes et moyennement argileux. Dans les zones montagneuses et les grands plateaux (Aïr, Ader-Doutchi, Continental Terminal), les sols sont à dominance lithosols. Les vallées fossiles (Dallols, Goulbi, Korama), la vallée du Fleuve Niger, la Komadougou, le Lac Tchad et les cuvettes du Manga sont essentiellement dominées par des sols hydro-morphes et les vertisols.

Bien qu'étant un pays à climat aride et même très aride, le Niger dispose d'importantes ressources en eau souterraine et de surface qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays. Les écoulements en nappe sont estimés à 2,5 milliards de m³ par an. Les ressources en eaux souterraines non renouvelables sont estimées à plus de 2.000 milliards de m³ et les ressources en eau de surface sont évaluées à environ 30 milliards de m³ par an.

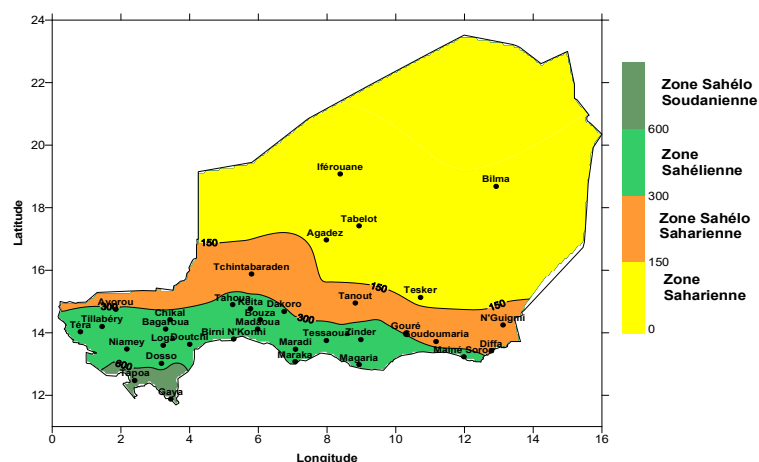


Figure 1 : Zones climatiques du Niger.

Source : AGRHYMET

Le Niger abrite aussi une végétation diversifiée représentée par plusieurs étages biogéographiques composés de plusieurs espèces. La flore nigérienne renferme environ 2274

espèces végétales (CNEDD, 2010). La superficie des terres à vocation forestière est estimée à 14 000 000 ha (ME/LCD, 2007). Dans la frange méridionale sahélo-soudanienne, on rencontre des forêts galeries et des savanes boisées, alors que dans la zone sahélienne, ce sont les savanes arbustives et herbeuses qui dominent. Dans la zone sahélo-saharienne, les formations végétales contractées telles les steppes arbustives et herbeuses sont les plus présentées.

Au point de vue de la faune, l'étagement bioclimatique du pays permet de disposer d'une faune riche et variée composée de 3200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères ; 512 espèces d'oiseaux ; 150 espèces de reptiles et amphibiens ; 112 espèces de poissons et beaucoup d'invertébrés, notamment les mollusques, insectes, etc. (CNEDD, 2009).

2.2. Présentation socioéconomique du Niger

2.2.1. Sur le plan social

La population totale du pays est estimée à 17 807 117 habitants dont 50,29% de femmes (INS, 2014). Il est inégalement réparti sur le territoire national : la majeure partie de la population se concentre principalement dans la bande Sud du pays, le long du Fleuve Niger et le long de la frontière avec le Nigéria, où les activités agricoles, pastorales et économiques sont favorables et où la densité de la population est la plus forte. La population du Niger est à 84% rurale avec un taux de croissance de 3.3% par an. La population nigérienne serait d'environ 18,3 millions d'habitants en 2015 et 21,7 millions en 2020 avec une population urbaine qui représenterait respectivement 29,1% et 32,2%. Les dynamiques démographiques constatées devraient se poursuivre au-delà de 2020. En 2040, il est attendu qu'il y ait presque autant d'urbains que de ruraux. Si, les systèmes de productions ruraux actuels se maintiennent, la première conséquence de ce croît démographique serait sans doute une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles et un morcellement des terres avec le risque que la surface par actif agricole ne suffise plus à couvrir les besoins alimentaires et/ou monétaires des ménages ruraux. Déjà, entre 1980 et 2006, la surface cultivée par personne a été réduite de 20% et serait passée de 0,55 ha à 0,44 ha.

Aussi, cette forte croissance démographique, associée à une urbanisation accélérée, devrait se traduire par une demande alimentaire non seulement élevée, mais également diversifiée. Répondre efficacement à celle-ci est un défi majeur pour le secteur agricole et l'économie nationale. En effet, avec l'urbanisation, les dépenses des ménages pour des céréales autres que le mil et le sorgho, les fruits et légumes et les produits d'origine animale sont accrues. Les ménages urbains dépensent plus pour le riz, le maïs et le blé plutôt que le mil et le sorgho qui sont les céréales courantes. Ces dépenses représentent respectivement 32,1% et 26,4% des dépenses totales. Par contre, en milieu rural, ces dépenses sont respectivement de 13% et 50,1%. Le taux de pauvreté est de 59.5% (INS, 2014). Les femmes et les ménages dirigés par les femmes constituent les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables.

La forte sensibilité des activités agropastorales aux risques climatiques, écologiques, économiques et même sociaux fait que le pays n'arrive pas toujours à assurer une alimentation saine et suffisante à l'ensemble de la population, en tout temps et en tout lieu. Le Niger enregistre régulièrement des déficits céréaliers qui ne sont couverts que par les importations à partir du marché régional ou international et des déficits fourragers qui ne sont compensés que par la transhumance transfrontalière.

En dehors des périodes de grand déficit céréalier et/ou fourrager consécutif à une sécheresse ou à une invasion acridienne, les productions vivrières et animales locales ont couvert les besoins alimentaires et nutritionnelles des populations, malgré un croît démographique de 3,3% par an. Cette performance relative du secteur agropastoral résulte essentiellement de l'extension des surfaces cultivées et des espaces pâturés. Aujourd'hui, force est de constater que la mise en valeur des zones marginales de production agricole est généralisée (zones sahélo-saharienne à pluviométrie aléatoire), une exploitation de plus en plus forte des zones à fort potentiel (zones humides), la dégradation des espaces pastoraux suite au surpâturage et à l'envahissement d'espèces non appréciées, l'intégration des territoires des pays voisins dans l'espace pastoral du bétail nigérien avec le développement de la transhumance transfrontalière, l'amenuisement de l'espace forestier nigérien avec l'accroissement des prélèvements en bois-énergie, la surexploitation des ressources halieutiques.

Le Niger a connu une série de crises alimentaires (1973, 1984, 2001, 2005, 2011) qui est la révélation d'un ensemble de facteurs dont les plus importants sont : la tendance à l'assèchement du climat, la forte croissance démographique (3,3%) largement supérieure à la croissance agricole (estimée à 2,5%) conduisant ainsi à une pression de plus en plus forte sur l'environnement et les ressources naturelles. La combinaison de tous ces facteurs aboutit inéluctablement à la modification des équilibres écologiques et à la dégradation des terres. Cela a débouché sur une exploitation abusive des terres parfois au-delà des capacités réelles des écosystèmes avec pour conséquences une perte considérable de leur potentiel productif. Le maintien de ces équilibres fragiles est cependant indispensable pour la conduite de toutes les activités socio-économiques des populations rurales.

2.2.2. Sur le plan économique

L'économie du Niger repose en grande partie sur le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, faune, pêche) qui s'élevait en 2010 à 45.2% du PIB et une étroitesse du secteur secondaire (11,4% du PIB en 2010). L'économie rurale constitue le principal moyen de subsistance des populations rurales, à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière, mais dont la dégradation des terres, consécutive aux modifications écosystémiques, engendre des pertes considérables de revenus agricoles et accentue l'insécurité alimentaire. Ainsi, comme la plupart des pays Sahéliens, le Niger est en proie à des phénomènes de désertification et des sécheresses récurrentes qui font que la priorité majeure des acteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, pêcheurs) et des décideurs demeure la sécurité alimentaire, et la sécurité des personnes et de leurs biens face aux différents foyers de tension que fait face l'ensemble des pays de la sous-région.

Le secteur primaire, dominé par les activités agropastorales, joue un rôle essentiel dans la croissance économique. Entre 2010 et 2013, le PIB du secteur primaire est passé de 1021,27 milliards de FCFA en 2010, à 1143,64 milliards de FCFA en 2013, soit une progression de 10.7%, contre 16.31% pour l'ensemble des secteurs (2295,4 milliards en 2010 et 2742,9 milliards FCFA en 2013). Ce secteur, avec les exportations de bétail sur pied et de certains produits agricoles (oignon, souchet, sésame), constitue la seconde source de recettes d'exportation après les mines. En plus de son rôle dans la croissance économique, le secteur primaire dominé par le sous-secteur agricole, demeure également la source presque exclusive des aliments et nutriments consommés par les nigériens. Le PIB par habitant qui était de 183 700 FCFA en 2011 est passé à 205 600 FCFA en 2013 (INS, 2014), soit un taux de croissance réel de PIB l'ordre de 6.9% en 2014. Ce PIB serait en régression au cours des années 2015 à 2017, compte tenu suite à la tension des trésoreries que connaissent les pays du Sahel dont le Niger.

Néanmoins, le Niger dispose d'un potentiel pétrolier et minier très varié et considérable dont une trentaine de substances minérales de près de 300 indices et gisements (uranium, charbon, calcaire, phosphate, étain, etc.), des indices et gîtes de métaux précieux (or, platine, argent), de métaux à usages spéciaux (lithium, cobalt, chrome, manganèse) et de métaux de base (cuivre, plomb, Zinc).

Le niveau d'éducation est globalement faible pour les adultes. En effet, 71 % des adultes nigériens (dont 82,9 % de femmes) sont analphabètes (ENBC III 2007/2008). Au niveau des jeunes, le taux brut de scolarisation (TBS) a passé de 76,1% en 2010 à 82,0% en 2013, avec une progression respective de 67,3% en 2010 à 74,7% en 2013 pour les filles et 84,9% en 2010 à 89,5% en 2013 pour les garçons au primaire. Au niveau du premier cycle du secondaire, le taux moyen a passé de 19,8% en 2010 (23,4% pour les garçons et 16,1% pour les filles) à 21,4% en 2013 pour 17,9% pour les filles et 24,8% pour les garçons (INS 2013). Certains de ces indicateurs sont en nette amélioration comme ceux de l'éducation et de la santé,

III. ZONE D'INTERVENTION DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

3.1. Contexte national de la Grande Muraille Verte

3.1.1. Vision

Au Niger, l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne vise, à l'horizon 2035, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et d'appui au renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale. La finalité étant de reverdir le Niger et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel.

3.1.2. Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger est comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud (figure 2). Elle s'étale sur trois (3) des quatre zones climatiques, à savoir du Nord au Sud: la zone saharienne, la zone sahélo-saharienne et la zone sahélienne (figure 1 ci-dessus).

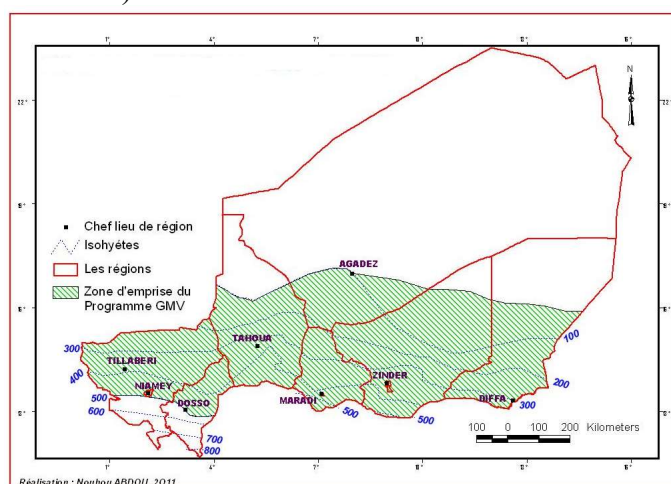


Figure 2 : Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger

3.1.3. Caractéristiques biophysiques de la zone d'intervention du programme au Niger

La zone d'intervention de l'Initiative Grande Muraille Verte s'étend sur les régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Tillabéri et Niamey et couvre toutes les espaces

compris entre l'isohyète 100 mm au Nord et 500mm au Sud. Elle couvre deux cent vingt-huit (228) Communes. Elle est caractérisée par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux très anciens au Nord-Ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au Sud.

La partie Nord est occupée par des grandes zones géomorphologiques dont les principales sont:

- le massif gréseux du Termit ;
- les grandes zones d'épandage des écoulements venant de l'Aïr ;
- les plateaux désertiques.

La partie Sud est caractérisée par une alternance de plaines et de plateaux entrecoupés par :

- des affleurements de roches précambriennes à l'Ouest ;
- des chaînes de collines du crétacé et du tertiaire au centre et à l'Est ;
- des plateaux et vallées du complexe Adar-Doutchi-Majia et de la Tarka au centre, les plateaux dégradées des régions de Dosso et de Tillabéri, les cuvettes oasiennes et les bassins de Komadougou et du Lac Tchad à l'Est.

La pluviométrie est caractérisée par une forte variation dans l'espace et dans le temps. Elle permet en année normale la recharge des nappes, la formation des plans d'eau et le développement du couvert végétal. Mais depuis le début des années 70, on observe une baisse de la pluviométrie qui se traduit par une migration des isohyètes vers le Sud (DMN, 2005).

3.1.4. Emprise de la Grande Muraille Verte au Niger

L'emprise géographique de la muraille verte ou la bande verte de 15 km de large sur environ 1500 km dans la partie du Niger (Figure 3 ci-dessous) est défini dans la zone à cheval entre la zone agricole au Sud et la zone pastorale au Nord, avec des bretelles pour prendre en charge la plaine de l'Irhazer et le Lac Tchad, comme recommandé par les consultations régionales et nationale effectuées entre 2010 et 2011. Plusieurs raisons ont soutenu cette proposition, notamment : (i) la création des conditions favorables à l'amélioration de la production agricole, sylvicole et pastorale ; (ii) la création des conditions favorables au maintien des animaux, aussi longtemps que possible dans la zone pastorale, comme l'alternative à la descende précoce des animaux dans la zone agricole du Sud Agricole ; (iii) la prévention des conflits liés à l'utilisation des terres.

Pour une meilleure connaissance des ressources dans l'emprise de la bande verte, il a été réalisé une cartographie d'occupation des sols permettant de ressortir les différentes unités paysagiques et leurs vocations, notamment les terres agricoles, les terres vacantes, les terres forestières, les terres ensablées, les espaces pastoraux, les habitations, les terres incultes ou les glacis, les plans et cours d'eau, les routes et couloirs à bétail. Cette cartographie d'occupation des Sols (NOS) a permis à terme de définir les activités de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Niger pour une gestion rationnelle et durable des terres et aussi d'identifier les sites potentiels de mise en route de grands chantiers de reboisement. Ainsi, c'est environ 2,8 millions d'hectares qui seront emblavées avec du reboisement multi-espèces et multi-usagers pour ériger la bande verte ou la grande muraille proprement dite et plusieurs autres bois ou bosquets villageois, des plantations d'alignement le long des axes routiers (principaux et secondaires) avec les espèces forestières et/ou fruitières selon le désir et la volonté des populations bénéficiaires. Les besoins en semences ligneuses et herbacées ont été déjà évalués à 4,9 tonnes par an pour un besoin global de 223,4 tonnes pour la réalisation effective de cette initiative au Niger.

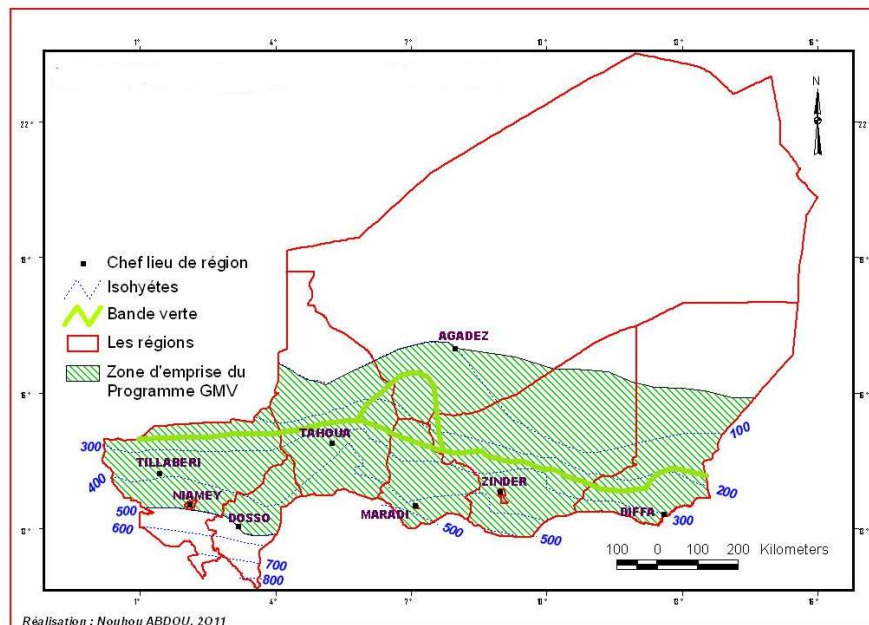


Figure 3 : Localisation de la muraille verte dans la zone d'intervention du programme

3.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

3.2.1. Ratification

La convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) a été signée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements en juin 2010 à N'Djamena. Le Niger a ratifié la Convention de l'APGMV par la Loi N°2012-016 du 17 avril 2012.

3.2.2. Processus de mise en place de la Structure Nationale de Coordination

- La création par arrêté N°0131/ME/E/LCD/DGE/EF du 25 Octobre 2010 de l'Unité de Coordination du Programme de la Grande Muraille Verte et l'arrêté N°0168/MHE/SG/DEF/EF du 06 Aout 2012 de la Cellule Nationale de Coordination du Programme de la Grande Muraille Verte ;
- La création par arrêté N°0133/ME/E/LCD/DGE/EF du 26 Octobre 2010 du Comité de pilotage du Programme de la Grande Muraille Verte au Niger, modifié et complété par l'arrêté N°0168/MHE/SG/DGE/EF du 06 Aout 2012 pour renforcer la représentation de tous les acteurs et couches sociales du pays, comprenant les représentants de la présidence de la république, la primature, les ministères techniques concernés, les gouvernorats des régions et la société civile ;
- La nomination par arrêté N°0132/ME/E/LCD/DGE/EF du 26 Octobre 2010 du Coordonnateur National de l'Unité de Coordination du Programme de la Grande Muraille Verte et par arrêté N°0169/MHE/SG/DEF/EF du 06 Aout 2012 du Coordonnateur National de la Cellule de Coordination du Programme de la Grande Muraille Verte.
- La mise à disposition des chargés de programme comme experts en développement local ; Expert en planification et de suivi/évaluation ;
- La création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte par la Loi 2015-28 du 26 mars 2015 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (ANGMV). Par cette Loi, l'agence est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Environnement et la tutelle financière du Ministère en charge des Finances. Elle est chargée de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sur le territoire nationale ou toute autre mission à elle confiée par les hautes autorités du Niger. Ainsi, l'ensemble

des projets et programmes contribuant à la mise en œuvre de l'IGVMSS est coordonné par l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Niger ;

- Le Décret n°2017-881/ PRN/MEDD du 10 novembre 2017 portant adoption des statuts du personnel de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et son organigramme. Au terme de ce décret, l'Agence Nationale est dotée de : (i) d'un Conseil d'Administration, (ii) une Direction Générale, et (iii) deux Directions Opérationnelles Techniques et Financières composées chacune de 3 Divisions. Le personnel actuel composé de 13 agents, toute grade confondu, est appuyé par : (i) un Responsable Administratif et Financier et (ii) un Auditeur Interne mises à disposition par le Ministère en charge des Finances ; (iii) un expert en communication et un Conseil Technique recrutés par la FAO dans le cadre du projet Action Contre la Désertification.

3.2.3. Mise en place du cadre de concertation

Le Comité Technique GDT mis en place depuis 2005 a toujours joué un rôle important dans la concertation entre les acteurs concernés par la Gestion Durable des Terres et la Gestion des Ressources Naturelles. C'est un cadre multi-acteurs composé des représentants de toutes les couches sociales du Niger. Les acteurs se réunissent régulièrement pour statuer sur les aspects techniques des questions d'intérêts nationaux et de formuler des propositions et de recommandations aux décideurs. Avec l'avènement de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et la nomination d'un Coordonnateur National en 2010, il a été jugé plus opportun de mutualiser les efforts avec le Coordonnateur Terr-Africa ou Coordonnateur du processus GDT. Cette approche permet de capitaliser sur les expériences des structures existantes et à tous les niveaux décentralisés, mise en place soit dans le cadre du processus Terr-Africa, soit dans le cadre de l'Initiative 3 N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Il s'agit en fait de bâtir sur l'existence, de capitaliser, de consolider et de renforcer les capacités de fonctionnement. Le Conseil d'Administration qui sera bientôt mis en place va constituer le cadre d'orientation de l'Agence. Il sera constitué de 12 membres représentant les secteurs clés concernés par l'initiative de la Grande Muraille Verte au Niger tel que défini par l'article 9 du décret n°2017-881/ PRN/MEDD du 10 novembre 2017 portant adoption des statuts de l'Agence.

IV. ACTIVITES REALISEES DANS LA ZONE D'INTERVENTION

4.1. Activités opérationnelles : Reboisement, restauration des terres, conservation des ressources naturelles etc.

Les activités opérationnelles réalisées sont résumées dans les tableaux ci-après et selon les diverses sources de financements.

4.1.1. Sur la ligne budgétaire Grande Muraille Verte du Budget National

Depuis 2010, une ligne budgétaire Grande Muraille Verte est inscrite sur le Budget National d'Investissement pour supporter les activités annuelles de la Coordination Nationale du Programme Grande Muraille Verte. En date, ce sont 1.8 milliards de F.CFA qui ont été alloués à la Structure Nationale de Coordination de la GMV depuis 2011. Ces fonds ont servi notamment à :

- La réfection d'un local pour abriter la Cellule Nationale de Coordination : la réfection et équipement de 6 bureaux et autres consommables et fournitures informatiques ;
- L'acquisition de 2 véhicules et assurer le fonctionnement quotidien de la Coordination ;
- La réalisation des activités de GDT sur le terrain pour une superficie de 1870 hectares dans les différentes régions (Tableau 1).

4.1.2. Fonds extérieurs avec l'appui des PTF en Appui à la Grande Muraille Verte

Autres fonds nationaux et des fonds des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'appui à la mise en œuvre du Programme de la Grande Muraille Verte sont : le Programme Gommier, le Programme de Restauration des Terres dégradées, le Programme d'Action Communautaire, le Projet Bio-carbone, le Projet FLEUVE, le Projet Action Contre la Désertification. Ainsi, les activités dans le domaine de la GDT sont également réalisées avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Il s'agit par exemple des plantations de gommier réalisées par le projet Bio-carbone du PAC2 sur 2790 ha dans l'objectif de la protection de l'environnement, mais aussi pour la production de la gomme arabique ; la récupération des terres dégradées pour des fins de reboisement et d'augmentation de la production agricole, la fixation des dunes vives pour la protection des terres de culture et des infrastructures socioéconomiques (habitations et routes) ; la mise en défens pour la protection de la diversité biologique ; la protection des écosystèmes particuliers et l'amélioration du pâturage, etc. réalisées par le Programme PPTE, le SAWAP, FLEUVE, Action Contre la Désertification, etc.

Le tableau n°1 ci-après résume les efforts cumulés effectués par les différents intervenants en appui à la mise en œuvre du Plan d'Action Niger de la Grande Muraille Verte, notamment dans le domaine de la mise à l'échelle et de l'amplification des bonnes pratiques en matière de GDTE en vue de renforcer les capacités d'adaptation et la résilience de la population et des écosystèmes.

Tableau n°1 Réalisations physiques effectuées de 2011 à 2017.

Région de/ Communes	Types de réalisations physiques (ha)							
	GMV	Programme Gommier	PPTE	PAC3/ SAWAP	Biocar- bone	FLEUVE	ACD	TOTAL
Total Agadez	180	0	8 830	-	-	-		9 010
Total Diffa	120	900	14 940	-	-	-		15 960
Total Dosso	200	500	21 360	-	-	900	500	23 460
Total Maradi	0	1 000	42 220	-	-	-		43 220
Total Tahoua	520	1 100	53 980	-	-	800	500	56 630
Total Tillabéri	550	1 050	90 810	-	-	-		92 410
Total Zinder	230	600	31 230	-	-	-		32 060
Total Niamey	70	0	2 260	-	-	-		2 330
TOTAL	1 870	5 150	265 630	85 788	2 790	1 700	1 000	363 928

De 2010 – 2018, il a été effectué les réalisations suivantes : Fixation de dunes (80 040 ha) ; CES/DRS (310 310) ; Reboisement (363 928 ha de gommiers et autres espèces forestières) ; RNA (2 150 ha) ; 40 150 km de pare-feu ; 145 572 000 plants ont été utilisés pour les plantations sur l'ensemble des espaces aménagés ; Plus 379 900 H/jours ont été utilisé pour ces diverses réalisations après plus 60 séances de formations et de recyclage sur les techniques de confection des ouvrages de captage d'eau de ruissellement.

4.1.3. Réalisations physiques effectuées en 2017

Plusieurs financements ont accompagné la mise en œuvre du plan d'action de la Grande Muraille Verte dans ses Communes cibles avec la réalisation des activités sur le terrain. Il s'agit notamment de :

- Budget national, qui comporte les actions de récupération des terres dégradées pour le renforcement des productions agricoles et pastorales, mais aussi la production ligneuse. Les activités de récupération des terres dégradées sont uniquement réalisées dans les Communes de Illéla et de Badaguichiri compte tenu de l'enveloppe très limitée de la subvention. Il faut noter que 60,9 millions FCFA ont été mobilisés sur 80 millions FCFA, soit un taux de réalisation de 76.23%. Une superficie de 150 hectares a été réalisée pour la protection des bassins versant de la mare de Beidi et Manéfoula, ainsi que l'augmentation de la production agricole et pastorale sur les plateaux de Dindi, Kaora-Abdou, et de Goussoussou ;
- Projet FLEUVE « Front Environnemental pour une Union Verte, dont les actions sont composées des activités de renforcement des capacités des acteurs pour la planification et la conduite des activités de terrain portant mise à l'échelle de la GDTE, ainsi que les actions de capitalisation de bonnes pratiques et de partage, notamment la réalisation d'un film documentaire sur les 2 ans de mise en œuvre du projet, l'élaboration pour la diffusion des fiches et manuel techniques sur les bonnes pratiques de GDT et un catalogue sur les produits forestiers non ligneux (PFNL). Les activités de GDT et d'AGR dans les 9 Communes d'intervention du projet FLEUVE qui sont : Loga, Sokorké, Falwel, Sakadamna, Kargui bangou, Illéla, Badaguichiri, Tajaé et Tchintabaraden ;
- Projet Action Contre la Désertification (ACD) dont les actions sont aussi composées des activités de renforcement des capacités des acteurs pour la planification et la conduite des activités de terrain portant mise à l'échelle de la GDTE, ainsi que les actions de capitalisation de bonnes pratiques et de partage. Il intervient dans 10 Communes qui sont : Abala, Sanam, Kourfeye et Kourfeye-Centre dans la région de Tillabéri ; Dogon-Kirya et Soucoucoutane dans la région de Dosso ; et Bagaroua, Bambeye, Tébaram et Illéla dans la région de Tahoua.
- Projet/PAC3/GMV ou SAWAP qui comportent également les activités sur le renforcement des capacités des acteurs, et les activités d'amplification des bonnes pratiques de la GDT sur le terrain, et des actions d'urgence. Il intervient dans 105 Communes dont 95 Communes font parties de la zone d'intervention de la GMV ;
- Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS-Niger) avec la signature de deux Conventions de Collaboration pour : (i) l'encadrement, le suivi et la supervision des activités de conservation des eaux du sol et de défense et restauration des sols (CES/DRS), et la gestion durable des ressources naturelles dans les 25 Communes d'intervention du projet, et (ii) le renforcement des capacités de bénéficiaires pour une mise en œuvre effective des activités prévues.

Au titre de l'année 2017, les activités par thématiques d'appui à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sont présentées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Bilan des réalisations 2017 par thématique

Source de financement Rubriques	Budget National	Projet FLEUVE	Projet PAC3/ SAWAP	ACD FAO	P2RS	TOTAL
1. Formation des acteurs en techniques de GDTE et valorisation des PFNL	-	160	-	200	-	360
2. Récupération des terres dégradées et reboisement (ha)	150	823	30 112	-		30 935
3. Plants forestiers plantés	60 000	140 736*	1 204 480	-		1 345 216
4. Activités Génératrices de Revenus (Embouche aux groupements)	-	265 têtes d'animaux pour et Magasins d'aliment bétail de 30 tonnes pour 10 groupements de femmes	-	-		10
5. Fermes Agricoles Communautaires Intégrées	-	2	-	-		2
6. Nombre de bénéficiaires du <i>Cash for Work</i> (H/j)	1 200	20 023	357 731	1 000	25 groupements des bénéficiaires mis en place pour la gestion de toutes les activités du projet sur le terrain et 25 Conventions locales signées. Total des personnes concernées: 200	379 954

NB : * Tous les sites récupérés n'ont pas été reboisés en 2017 compte tenu de la rareté de pluies dans plusieurs communes d'intervention du projet FLEUVE

Les réalisations 2017 des différents projets sont regroupées selon les trois (3) résultats attendus du plan d'action 2017-2021 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et présentées dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Bilan des réalisations 2017 par résultats attendus

RESULTATS	FLEUVE	ACD	BUDGET NATIONAL	PAC3	P2RS
RESULTAT1 : Les conditions de mises en œuvre des activités du projet et de la GMV sont réunies, notamment les capacités organisationnelles et techniques des acteurs et de l'Agence sont renforcées	- Document de situation de référence biophysique et socioéconomique élaboré et validé 84 producteurs formés en GDT et RNA 80 personnes formées dont 30 femmes en intégration de la GDT dans le PIA	- Document de situation de référence biophysique - Document de situation de référence socio-économique 90 techniciens villageois formés en techniques de récolte des semences et production des plants - Campagne d'information et de sensibilisation de deux cents (200) acteurs communaux ; - Sensibilisation à travers des émissions radiophoniques en langue nationale sur le rôle multidimensionnel de l'arbre - Formation de cent (100) techniciens villageois en techniques CES/DRS et RNA	120 personnes ont été formées sur les normes techniques des ouvrages à réaliser	Les populations locales ont été formées sur les techniques de confection des ouvrages de GDTE	25 groupements de gestion des activités du projet ont été mis en place 25 Conventions Locales ont été signées
RESULTAT2 : Les activités opérationnelles de terrain d'appui au renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes sont mises en œuvre	823 ha de terres dégradées récupérées. 2 Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) sont financées pour augmenter les productions maraichères et piscicoles 2 banques d'aliment bétail sont financées avec 30 tonnes d'aliments bétails ; 265 têtes de bœufs et 200 volailles sont acquises et mis à la disposition des groupements de femmes et de jeunes dans les Communes du projet FLEUVE	150 000 plants produits et plantés dans dix (10) communes (des terres récupérées, champs, haies); 1700 ha de RNA	150 ha de terres dégradées sont récupérés pour augmenter les productions 140 736 plants forestiers ont été plantés	29 112 ha de terres dégradées (glacis, dunes, plantes envahissantes) ont été récupérés - Plus de 970 000 plants forestiers (toutes espèces confondues) ont été plantés	RAS
RESULTAT3 : Les activités de recherche-accompagnement et de	Un film documentaire sur 2 ans de mise en œuvre du projet	Un article de <i>Succes</i> story sur ACD	Un rapport technique et financier de fin des travaux a été élaboré		Une mission de confirmation des sites et des activités a été

la gestion des connaissances locales sont promues, et les acquis des projets/programmes sont capitalisés et partagés	• Rapports de missions de suivi/supervision du CT et Point Focal • Des outils de plaidoyer (magasine du projet, magazine et Dépliants pour chacune des 9 Communes • Un catalogue de bonnes pratiques en matière de GDTE • Un catalogue des espèces forestières alimentaires • Divers rapports de missions de suivi des activités du projet				réalisée sur l'ensemble des 25 Communes d'intervention du projet • Un rapport de mission a été élaboré et déposé à la Coordination Nationale du projet
--	--	--	--	--	--

4.2. Impacts socio-économiques : revenus (activités génératrices de revenus), lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la création d'emplois et de revenus.

Les impacts des actions de préservation de l'environnement et de la lutte contre la désertification ont des impacts positifs certains sur les conditions de vie des populations, comme exposé dans les paragraphes qui suivent.

4.2.1. Sur le plan social

Les actions de Plantation d'Acacia senegal réalisées dans le cadre du projet Bio-carbone. La réalisation de ces plantation a favorisé: (i) le renforcement de la cohésion sociale, des liens de solidarité et la culture de la vie associative ; (ii) le raffermissement des liens de solidarité et la culture de la vie associative, (iii) la création d'emploi qui a contribué à la réduction de l'exode rural et à la stabilité des ménages, (vi) l'augmentation des espaces culturelles et la sécurité alimentaire par la pratique des cultures intercalaires grâce à l'atténuation des érosions par l'amélioration de l'infiltration des eaux, (vii) le rétablissement du sylvo-pastoralisme.

4.2.2. Au plan économique

Les activités de récupérations des terres et de reboisement ont contribué également à l'augmentation de la production agricole et de la production pastorale. L'ouverture des ouvrages antiérosifs (demi-lunes, banquettes, tranchées, cordons pierreux etc.) procure des revenus financiers importants à la population locale. C'est un montant variant entre **98.600** et **120.000 FCFA**/hectare qui est cédé à la population dans le cadre des travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre. C'est environ 80% du montant de chaque projet de GDT qui est distribué sous forme de **Cash for Work** pour les populations locales. Par exemple, sur les 21.336.791.625 FCFA du programme d'urgence de l'année 2011, environ 13.799.300.000 FCFA sont distribués dans les villages, ce qui a servi de résorber le déficit céréalier (700.000 tonnes) de cette mauvaise campagne à hauteur de 106 120 tonnes à travers l'achat de céréales, confirmant ainsi que les sécheresses ne doivent être synonyme de famine au Niger.

Les impacts économiques observés sont aussi relatifs à l'augmentation de la production agricole et pastorale sur les sites restaurés. Ainsi, une évaluation de la production des cultures intercalaires réalisée en 2014 sur les sites Bio-carbone, donne les résultats important suivants : une augmentation de 273,179 tonnes de Mil ; 70,68 tonnes de Sorgho ; 54,92 tonnes de Niébé ; 78 tonnes de Sésame ; 63,79 tonnes d'arachide, etc.

4.2.3. Au plan écologique

Les actions de la GDTE ont concouru à la remontée biologique, mais également un bon développement des espèces ligneuses plantées. Ainsi, l'impact positif des opérations de GDTE sont observés sur la texture et la structure de sols et sur la biodiversité des sites récupération des terres. Les observations et relevés floristiques effectués en 2014 sur les sites bio-carbone, et sur le site de Sikieye Koirra-Tégui (Kollo) en 2015, 2016, et 2017, ont permis de démontrer une augmentation importante de la diversité des espèces végétales, une bonne régénération naturelle sur le site, tant en ce qui concerne les ligneux que les herbacées. Les d'animaux sauvages, notamment la petite faune, ont fait leur retour sur les sites restaurés avec souvent des dégâts sur les jeunes plants.

V. FINANCEMENTS MOBILISES ET PARTENARIATS DEVELOPPES

5.1. Financements

5.1.1. National : Etat, Secteur privé

Le financement sur le budget d'investissement de l'Etat sur les lignes suivantes :

- Grande Muraille Verte d'un montant de 1.5 milliards de FCFA pour la période 2011-2015 ;
- Programme Gommier dont le montant 2011-2015 se chiffre en moyen pour 1,8 milliards de FCFA ;
- Programme de restauration des terres dégradées pour un montant de 92,97 milliards FCFA ;
- Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS-Niger) avec la signature de deux Conventions de Collaboration pour : (i) l'encadrement, le suivi et la supervision des activités de conservation des eaux du sol et de défense et restauration des sols (CES/DRS), et la gestion durable des ressources naturelle dans les 25 Communes d'intervention du projet, et (ii) le renforcement des capacités de bénéficiaires pour une mise en œuvre effective des activités prévues.

Le financement du privé est en négociation pour la réalisation des fermes agrosylvopastorales et halieutiques.

5.1.2. International

Les financements extérieurs mobilisés depuis 2010 comprennent :

- 10 millions de FCFA par le PNUD pour le fonctionnement de la cellule de coordination ; pour l'information et la sensibilisation des acteurs locaux dans la zone d'intervention de la grande muraille verte au Niger et l'acquisition de matériels informatique en 2010 ;
- 20 000 dollars US (10 millions de FCFA) du PNUD en 2011 pour l'élaboration de la cartographie de base de la zone d'intervention de l'initiative grande muraille verte au Niger ;
- 400 000 dollars US Appui de la FAO d'un TCP de pour 5 pays dont le Niger qui a permis d'élaborer et adopter la Stratégie nationale et le Plan d'action de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Niger ;
- Le Programme d'Actions Communautaires Phase 3 ou SAWAP (Programme Sahel et Afrique de l'Ouest d'appui à l'initiative de la Grande muraille verte (PAC3/GMV). Il est financé par le GEF, la Banque Mondiale, l'Etat du Niger et les bénéficiaires pour un montant global de 49 millions de dollars US composé comme suit :
 - o 40 millions de dollars US du Fonds IDA pour le renforcement des capacités des collectivités décentralisées, les investissements locaux, notamment la mise en place des Kits i3N dans 124 Communes ; et le suivi/évaluation des activités ;
 - o 4,518 millions de dollars US du Fonds FEM pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger ;
 - o 3 000 000 US dollars : participation de l'Etat du Niger ;
 - o 2 000 000 US dollars : contribution des Communes bénéficiaires.
- Le projet Action Contre la Désertification pour 1.5 millions d'Euros ;
- Le Projet FLEUVE pour 1.080 000 Euros ;
- Le Projet FFEM et IKI pour un montant global de 900 000 Euros pour le Niger.

5.1.3. Autres (ONG...)

- Un financement de 25 millions de FCFA pour la conduite d'un forum en décembre 2013 sur la Grande Muraille Verte et la Société Civile organisé du 25 au 29 Décembre 2013 à Dosso. Une déclaration dite déclaration de Dosso dans laquelle les Collectifs des ONGs

œuvrant dans le domaine de l'Environnement (RESAD et CNCOD) s'engagent à soutenir la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Niger.

5.2. Partenariats développés

5.2.1. National

- La Cellule Nationale de Coordination du Programme d'Actions Communautaires Phase 3 pour la mise en œuvre du Volet GDTE du programme SAWAP ;
- La Coordination du projet RUWANNU-FIDA Niger pour la mise en œuvre de la GDTE dans 3 régions d'intervention du projet ;
- Le Coordination du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS-Niger) avec la signature de deux Conventions de Collaboration pour : (i) l'encadrement, le suivi et la supervision des activités de conservation des eaux du sol et de défense et restauration des sols (CES/DRS), et la gestion durable des ressources naturelle dans les 25 Communes d'intervention du projet, et (ii) le renforcement des capacités de bénéficiaires pour une mise en œuvre effective des activités prévues.

5.2.2. International

Les partenariats développés avec les institutions internationales sont entre autres :

1. La FAO pour la mise en œuvre du projet régional *Actions contre la désertification*. Le projet est financé par l'Union Européenne pour un montant d'environ 50 millions de dollars US pour 8 pays africains dont le Niger. Ce projet d'appui à la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte sera exécuté sous la coordination technique dans la FAO dans les pays bénéficiaires. Il vise exclusivement la lutte contre la désertification et la protection des écosystèmes et de leurs populations à travers l'amplification des mesures et pratiques de la gestion durable des terres. La première du Comité de Pilotage s'est déroulée du 22 au 23 Juin 2015 à Addis Abéba en Ethiopie.
2. Le Secrétariat Exécutif de la CCD pour la mise en œuvre du projet FLEUVE : Front Local Environnemental pour une Union Verte. Il est financé par l'Union Européenne pour un montant de 10 millions d'euros pour 5 pays membres de l'APGMV dont le Niger. Il s'inscrit dans la continuité d'un ensemble de projets engagés par le Mécanisme Mondial en matière de gestion durable des terres, de mobilisation de ressources financières dans les domaines de la Gestion des Ressources Naturelles, de la Gestion Durable des Terres et des Eaux et des risques climatiques. L'objectif global du projet est de renforcer les capacités de la société civile et des collectivités territoriales pour l'intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques climatiques dans les plans de développement au niveau local, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre tout en contribuant en même temps à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.
3. Le PNUE en cours de développement pour la mise en œuvre du projet Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara : Lier les acteurs aux acteurs pour renforcer la synergie et la mise à l'échelle. D'un montant 7 250 000 USD. Il a pour objectif de renforcer le dialogue entre les pays africains et les partenaires internationaux dans un effort commun pour trouver les solutions à long termes face aux problèmes urgents de la dégradation des terres et de la désertification. L'initiative est basée sur un fort esprit de solidarité, où les partenariats se développent sur une confiance mutuelle et le partage des responsabilités en vue de faciliter un échange Sud-Sud des meilleures pratiques locales afin de renforcer les efforts de gestion de l'environnement et du développement durable.

4. La Coordination du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS-Niger) avec la signature de deux Conventions de Collaboration pour : (i) l'encadrement, le suivi et la supervision des activités de conservation des eaux du sol et de défense et restauration des sols (CES/DRS), et la gestion durable des ressources naturelle dans les 25 Communes d'intervention du projet, et (ii) le renforcement des capacités de bénéficiaires pour une mise en œuvre effective des activités prévues.
5. La FAO pour la mise en œuvre du Projet FFEM est financée par le Fonds Français de l'Environnement qui a pour objectifs de contribuer au déploiement de la Restauration des Forêts et des Paysages/Gestion Durable des Terres (RFP/GDT) de façon holistique, afin de fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030. De façon spécifique, le projet vise : (i) Renforcer les capacités communales et nationales en RFP/GDT au Niger, (ii) Mettre en œuvre des actions de RFP/GDT et des AGR dans les 3 Communes cibles et Renforcer les conditions habilitantes pour la RFP/GDT ; (iii) Suivre, Evaluer, Capitaliser, Produire et Diffuser des connaissances sur la RFP/GDT aux échelles sous régionale et internationale. Le montant global de ce projet régional est de 1 800 000 Euros pour le Burkina Faso et le Niger.
6. La FAO pour également la mise en œuvre du Projet IKI « Initiative Internationale pour le Climat/*International Climate Initiative* ». C'est une initiative du Ministre Fédéral Allemande pour l'Environnement, la Conservation de la Nature, la Construction et la Sûreté Nucléaire (BMUB). C'est un projet régional dont l'objectif est de renforcer les capacités régionales et nationales pour la mise à l'échelle de programmes de la RFP, reconnue par l'Accord de Paris comme une option pour atteindre les objectifs fixés dans les CDN et qui permet la mise en œuvre des approches visant l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Trois régions sont concernées par ce projet pilote qui sont la Méditerranée, l'Asie-Pacifique, et les pays de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. Deux pays bénéficiaires dans chacune des trois régions qui sont Liban, Maroc, Fidji, Philippines, Ethiopie et Niger. Le projet vise l'atteinte de trois résultats attendus suivants :
 - Résultat 1 : les plates-formes / réseaux / initiatives régionaux efficaces favorisent la préparation et la mise en œuvre de programmes de RFP à grande échelle pour atteindre l'Accord de Paris et le Défi de Bonn ;
 - Résultat 2 : les programmes nationaux de RFP sont promus et mis à l'échelle dans les six pays ciblés pour atteindre l'Accord de Paris et le Défi de Bonn
 - Résultat 3 : Les activités de RFP/CDN sont capitalisées et disséminées au niveau national, régional et international.

Le montant du projet est de 4,8 millions d'Euros sur 5 ans (2018-2022) dont 400 000 millions par pays et le reste pour la mise en œuvre des activités régionales.

VI. CONTRAINTES/DIFFICULTES

Les principales contraintes et difficultés de la Structure Nationale de Coordination de la Grande Muraille Verte au Niger sont liées à :

- La capitalisation fastidieuse des données statistiques produites par les autres ministères concernés en vue de la production des bilans annuels réalistes montrant les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger ;

- La mobilisation très difficile des fonds alloués à l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte la permettant de conduire les activités de Communication de proximité, de missions de suivi/supervision sur le terrain, etc. ;
- Les aléas climatiques notamment les sécheresses fréquentes au Niger et les inondations qui pourraient compromettre la réussite des plantations réalisées et des micro-barrages construits ;
- Une pression excessive sur les ressources naturelles exercée par une population à croissance très forte ;
- Des mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles (surpâturage, déboisement, exploitation minière des sols, etc.) ;
- La participation aléatoire des populations locales à cause de la prévalence et du degré de la pauvreté dans les zones d'intervention. Ces populations locales pourraient donner plus de priorités aux actions portant sur la satisfaction de leurs besoins individuels immédiats, plutôt que sur les actions participatives durables de gestion de ressources naturelles.

VII. PERSPECTIVES

Avec la création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, les actions urgentes comprennent :

- L'installation de la Direction Générale de l'Agence et de ses organes qui sont : le Conseil d'Administration et le Comité d'Etablissement comme prévu par la loi ;
- Le plaidoyer, la négociation des conventions de partenariats et de collaboration avec les partenaires, projets et programmes encours de mise en œuvre au Niger pour la mobilisation de financements traditionnels et innovants pour une mise en œuvre effective du plan d'action de la Grande Muraille Verte au Niger ;
- La mobilisation accrue des ressources nationales pour la mise en œuvre d'un programme conséquent de mise à l'échelle de la GDTE et l'augmentation de la production agricole avec l'ouverture d'un Compte de dépôt au Trésor pour faciliter la mobilisation des ressources financières nationales et intervenir rapidement en cas de besoins urgents.
- La concrétisation du programme BAD-APGMV d'appui à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte dans l'ensemble des pays du Sahel ;
- La poursuite de la mise en œuvre du projet Action Contre la Désertification ;
- La poursuite du suivi de la mise en œuvre du programme P2RS ;
- La signature des conventions portant mise en œuvre des projets en instance de démarrage, notamment les projets FFEM et IKI ;
- L'organisation d'un Forum National courant 2018 en vue de la mise en place d'une Alliance Nationale regroupant tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et la mobilisation des fonds nécessaires.

Les activités, d'appui à la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2021 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, prévues pour l'année 2018 sont résumées dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Programmation 2018 des activités de l'Agence GMV Niger et ses partenaires

Rubriques	Cadre d'investissement	Activités physiques et de formation				TOTAL	
		Budget National	Projet FLEUVE	Projet FFEM - IKI	Projet ACD FAO		Programme P2RS
1.	Formation des acteurs en techniques de GDTE	-	160	-	-	125	285
2.	Mise en œuvre de la GDTE sur le terrain (ha)	375	75	-	2 000	-	2 450
3.	Aménagement des forêts naturelles (ha)	-	-	500	500	-	1 000
4.	Renforcement de la RNA	-	-	500	1 000	-	1 500
5.	Plants forestiers plantés	200 000	30 800	-	2 000 000	-	2 600 000
6.	Entreprises forestières de PFNL	-	2	-	2	-	3
7.	Microprojets AGR (10 groupements pour Embouche et 2 Banques aliment-bétail)	-	12		-		12
8.	Consolidation des ouvrages hydrauliques par de plantations agro-forestières (ha)	-	-	-	-	350	350
9.	Fixation des dunes (ha)	-	-	-	-	250	250
10.	Traitement biologique de plantation agro-forestière (km)	-	-	-	-	100	100
11.	Restauration de parcours dégradés (ha)	-	-	-	-	200	200
12.	Aménagement des périmètres pastoraux d'une superficie de 1000 ha	-	-	-	-	1 000	1 000
13.	Formation et équipement des brigades anti-feu (Nombre)	-	-	-	-	60	60
14.	Confection de pare-feu (km)	-	-	-	-	150	150
15.	Mises en défens des zones accidentées (ha)	-	-	-	-	500	500
16.	Recyclage des forgerons en technique de fabrication des foyers améliorés (nombre)	-	-	-	-	15	15
17.	Diffusion Foyers Améliorés (nombre)	-	-	-	-	1 300	1 350
18.	Gestion durable de la fertilité des sols (ha)	-	-	-	-	500	500
19.	Appui à la promotion de l'apiculture par l'installation des ruches (nombre)	-	-	-	-	70	70
20.	Appui à la promotion de l'apiculture par l'installation des unités de traitement du miel (nombre)	-	-	-	-	3	3
21.	Appui aux groupements féminins par l'installation des entreprises de valorisation des PFNL (Nombre)	-	-	-	2	-	2
22.	Appui aux groupements féminins par l'installation des FACI (Nombre)	-	-	-	2		2
23.	Installation des pépinières	-	-	-	-	25	25
24.	Nombre de bénéficiaires du <i>Cash for Work</i>	400	2 560	357 731	-	812 697	1 173 388